

(N° 83)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 10 JUIN 1873.

Rapport de la Commission de l'Intérieur, chargée d'examiner le Projet de Loi modifiant le ressort du Conseil de prud'hommes de Tournai.

(Voir les N^{os} 154 et 188 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. D'OMALIUS D'HALLOY, le Comte LOUIS DE MÉRODE, le Vicomte
ALBÉRIC DU BUS, le Baron DE SELYS LONGCHAMPS, CASIER et HUBERT.

MESSIEURS,

Vous avez renvoyé à votre Commission de l'Intérieur un Projet de Loi tendant à modifier le ressort du Conseil de Prud'hommes de Tournai de manière à y comprendre les cantons de Celles, d'Antoing et de Templeuve.

Ce projet ayant été voté à l'unanimité par la Chambre des Représentants et aucune objection ne s'étant présentée dans votre Commission, elle vous en propose l'adoption à l'unanimité des membres présents.

Le Président,
J.-J. D'OMALIUS.

Le Rapporteur,
A. HUBERT.